

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2025
COMMUNE DE VAGNEY

La réunion a débuté le 11 septembre 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier HOUOT.

Présents : HOUOT Didier, ROBERT Dorine, PIERREL Cédric, GASSER-MANGEOT Aurélie, CUNY Philippe, LANGLOIS Willy, GEORGES Jean-Gérard, MARTIN Jean-Michel, PIQUEE Yannick, COLLIN Murielle, TRUFFIN Cathy, MESDAG Jean-François, AUBERT Emmanuelle, CLAUDE Karine, GROSJEAN Marie-Agnès, ROHR Michaël, PHILIPPE Jean-Michel, GROSJEAN Marie-Danièle, VINCENT Ludovic, JOMARD Daniel.

Absentes : DUC GRANDEMANGE Céline, MARTIN Maxime.

Représentés : BAUD Laëticia pouvoir donné à ROHR Michaël, LABAYS Laurence, pouvoir donné à ROBERT Dorine. Madame AUBERT Emmanuelle a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'ajourner les points n°4 et n°5 du fait que les plans parcellaires sont encore à finaliser pour les intégrations au domaine public routier proposées rue du Moulin et rue du Mezy.

Examen et validation du procès-verbal de la séance du 07 juillet 2025 : adopté à l'unanimité.

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

Exercice du droit de préemption urbain : Monsieur le Maire donne lecture des ventes situées dans le périmètre du droit de préemption urbain et précise qu'il n'en a pas été fait usage.

Devis et contrats divers : Monsieur PIQUEE expose les devis signés depuis le dernier conseil municipal.

Entreprise	Désignation	Date	Montant (€ TTC)
SARL ETIENNE	Achat bloc béton sécurité manif	23/06/2025	2 310.00
ENEDIS	Raccordement électrique feux Rue M Collinet	30/05/2025	1 658.88
PEDUZZI	Bungalow chantier aire de lavage	27/03/2025	2 400.00
MC CLEAN	Nettoyage vitre écoles	19/07/2025	1 318.43
AXIMUM	Traçage Rue Michel Collinet	16/07/2025	1 828.56
NOREMAT	Sécateur de branches	04/07/2025	18 720.00
GARAGE ROBERT	CT UNIMOG	06/08/2025	4 935.90

Décision modificative budgétaire n°4 au budget principal : Madame CLAUDE expose la décision modificative budgétaire n°4 au budget communal prise afin d'abonder des crédits supplémentaires aux articles 66111 et 1641 suite à des prévisions initiales insuffisantes. Cette décision a été prise par délégation car elle entraine encore dans les crédits fungibles au titre du budget primitif 2025.

Ventes immobilières : Monsieur PIERREL informe que le dernier lot, n°12, a été vendu au lotissement pour une somme de 24000 € net vendeur, ce qui permettra de clôturer prochainement le budget annexe.

Il informe également que le bâtiment communal situé au 10 place caritey sera bientôt vendu à un particulier pour la création de plusieurs logements, un compromis de vente ayant été conclu pour un montant de 165 000 € net vendeur.

Baux d'habitation : Monsieur ROHR expose que le bail d'habitation avec Mme Régine CLEMENT DEMANGE a été renouvelé pour l'appartement rue des écoles. Il ajoute qu'un bail d'habitation a été conclu avec Mme Valérie PIERRAT pour un logement situé à Mariabel.

Marché de maîtrise d'œuvre pour la maison de santé – décision de déclaration sans suite : Monsieur PIQUEE informe le conseil municipal que la consultation de maîtrise d'œuvre pour la maison de santé a été déclarée sans suite et donc annulée et relancée suite à des manquements sur les missions obligatoires nécessaires (esquisse), signalés par une association d'architecte. La consultation en cours s'achève en date du 19 septembre.

1 – Intercommunalité – Présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes des Hautes Vosges

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes des Hautes Vosges a récemment adressé à l'attention des conseillers municipaux une invitation à la présentation de son rapport d'activité 2024, s'étant tenue le 02 juillet dernier à La Bresse.

Il propose au conseil municipal d'étudier ce document et en évoque les principaux éléments d'information à l'assemblée, renvoyant à sa consultation intégrale sur demande auprès des services municipaux.

Il expose les chiffres les plus importants sur l'activité de la communauté de communes des Hautes Vosges :

- 6 pôles, 84 agents, 3,45 millions d'€ de masse salariale, 22 agents « sports loisirs et culture », 20 agents « gestion des déchets », 15 agents « services à la population », 13 agents administration générale, 9 agents eau et assainissement, 5 agents développement économique urbanisme et aménagement ;

- La réduction de la production de déchets est de -26% et le tri augmente de +36%, des études de mise en conformité des déchetteries sont à venir, deux collectes d'amiante ont été faites sur rendez-vous, 25 animations ont été organisées, 279 composteurs vendus, 12 installations de compostages collectifs ont été aménagés et 708 vélos ont été récupérés pour 258 vendus ;
- Les permanences d'architecture avec le CAUE se sont poursuivies pour l'aide à la rénovation, 239 conseils individuels ont été délivrés par l'espace France Renov, 800 récupérateurs d'eau ont été vendus, Le PLUI-H a été lancé avec le cabinet NEGE pour un montant de 330 000 € HT ainsi qu'un inventaire des zones humides pour 24 500 € HT ;
- La stratégie foncière a permis de repérer 83 sites avec l'établissement public foncier du Grand Est, 4 aides à l'immobilier d'entreprise ont été attribuées pour 50 000 €, la navette hivernale a transporté 7800 voyageurs et la navette estivale a été prolongée, et la taxe de séjour a rapporté 24 863 000 euros de recettes ;
- Une navette a été déployée avec l'association mobilibre pour faciliter l'accès à l'emploi et aux services, la convention territoriale globale avec la CAF a été reconduite, 23 demandes d'aides au BAFA ont été accordées, 140 familles sont concernées par le relais petite enfance, qui concerne également 111 assistants maternels sur le territoire, 10 personnes ont été employées *via* les chantiers d'insertion ;
- Des travaux de renouvellement des conduites d'eau et d'assainissement ont été entrepris, la télégestion et la recherche de fuites s'est accentuée sur les captages, avec l'élaboration d'un schéma directeur d'eau potable et d'assainissement ;
- Dans le cadre du festival des arts mélangés, 41 événements ont été subventionnés et 14 conventions pluri-annuelles avec des associations ont été conclues ? Environ 50 bénévoles sont engagés pour les cinémas, dans les médiathèques on recense 44 000 documents, 74500 prêts, 2400 inscrits et 40 bénévoles, dans les piscines on comptabilise 44 000 entrées et 11200 scolaires.

Monsieur le Maire se félicite des nombreux services rendus par la communauté de communes des Hautes Vosges sur l'ensemble du territoire.

Après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, le conseil municipal,

DONNE acte de la communication du rapport d'activité 2024 de la communauté de Communes des Hautes Vosges

REND un avis favorable au rapport d'activité 2024 de la communauté de Communes des Hautes Vosges

2 – Intercommunalité – Présentation du rapport d'activité 2024 du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges a récemment adressé à la commune son rapport d'activité 2024.

Il propose au conseil municipal d'étudier ce document et en évoque les principaux éléments d'information, figurant dans un résumé adressé aux membres de l'assemblée, renvoyant à sa consultation intégrale sur demande auprès des services municipaux.

Il ajoute que ce rapport est disponible auprès de la direction générale des services pour consultation en version papier uniquement.

Après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, le conseil municipal,

DONNE acte de la communication du rapport d'activité 2024 du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges

REND un avis favorable au rapport d'activité 2024 du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges

3 – Domaines – ZAE des Grands Prés – Cession de la voirie de la Communauté de Communes des Hautes Vosges à la Commune de VAGNEY

Monsieur le Maire expose que les travaux d'aménagement de la Zone d'Activité Economique des Grands Prés ont été achevés en 2024.

Sur proposition de la communauté de communes des Hautes Vosges, il est proposé d'acquérir à l'euro symbolique la voirie de la ZAE (chaussée et bordures de trottoir) à la communauté de communes suivant plans joints en annexe de la présente délibération en vue de l'intégrer dans le domaine public communal.

L'accotement (passage des réseaux secs et humides), le bassin et son chemin d'accès, ainsi que les terrains de part et d'autre de l'entrée de la zone resteraient la propriété de la CCHV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'achat au prix de 1€ (un euro) de la parcelle issue de la division des parcelles AN 962 et AN 954 (matérialisé en 962p et 964p avec un liseré gris sur le plan en annexe), correspondant à la voirie de la ZAE des Grands Prés,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant et toute pièce prise pour son application

4 – Domaines – Autorisation de signature d'un bail commercial avec la société Locaposte pour le bureau de poste de Vagney.

Monsieur l'adjoint chargé des domaines indique que la société LOCAPOSTE a demandé le renouvellement du bail de location actuel qui est arrivé à échéance le 31 mars 2025 et se renouvelait tacitement.

Il propose de renouveler ce bail pour une durée de 9 ans qui commencera à courir le 1^{er} octobre 2025 pour se terminer le 30 septembre 2034.

Le bail serait consenti moyennant un loyer annuel de 6 570,47€ payable par trimestre à terme échu.

Le loyer sera réajusté à la fin de chaque période triennale, en fonction de la variation de selon l'indice des loyers commerciaux (ILC).

Monsieur PIERREL ajoute qu'il s'agit donc de la continuité du bail existant ce qui signifie que ce service va rester sur le territoire communal dans la durée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'accepter cette proposition de bail aux conditions indiquées ci-dessus et suivant le bail joint en annexe de la présente délibération,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir et tous documents relatifs à ce bail.

5 – Domaines – Autorisation de signature d'un bail rural sur la parcelle communale B422 au bénéfice de Monsieur Alain GRANDEMANGE.

Monsieur l'adjoint aux terrains informe le Conseil municipal que Monsieur Alain GRANDEMANGE, a sollicité la Commune pour la location de la parcelle de terrain n° B 422 (en partie) située au lieudit Le Haut de Moyemont. La commission des terrains qui s'est rendue sur place le 1^{er} juillet 2025 a rendu un avis favorable pour la location de cette parcelle. La location est actée pour neuf années au cours desquelles le preneur s'engage à entretenir la parcelle et à en assumer le défrichement nécessaire à son exploitation.

Le bail de location est consenti pour neuf ans moyennant un loyer annuel de 6,50 € payable en une fois.

Le loyer sera réajusté annuellement, en fonction de la variation de l'indice des fermages fixé par arrêté préfectoral en application du code rural.

Monsieur PIERREL précise que ce bail sollicité par Monsieur Grandemange, serait conclu pour son activité professionnelle « les jardins de bernadette » et non pour aisance personnelle, pour des plantations ainsi que pour élever quelques bêtes.

Monsieur l'adjoint donne lecture du bail rural qui est joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le bail rural à intervenir et tous documents relatifs à celui-ci.

6 – Personnel – Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet.

Madame l'adjointe au personnel rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313.1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant le besoin de remplacer un agent quittant son poste au 31 décembre 2025 pour bénéficier de ses droits à la retraite et compte tenu du recalibrage du volume horaire du poste, Madame l'adjointe au personnel propose à l'assemblée délibérante, de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet, 28h/35h, à compter du 2 janvier 2025. Et propose que cet emploi permanent soit rattaché au service scolaire.

Madame l'adjointe demande à l'assemblée de l'autoriser à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

Diplôme de niveau : III (CAP, BEP)

Rémunération : entre échelon 1 et échelon 6 de la grille d'adjoint technique territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service de 28h00, rattaché au service scolaire, à compter du 2 janvier 2026.
- d'autoriser le recrutement sur l'emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet 28h/35h d'un agent contractuel pour une durée d'un an à compter du 2 janvier 2026, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire sur le fondement de l'article L.332.14 du Code Général de la Fonction Publique. Niveau de recrutement III (CAP, BEP).
- rémunération entre l'échelon 1 l'échelon 6 de la grille d'adjoint technique territorial.
- la dépense correspondante sera inscrite au budget.
- de modifier en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité.

7 – Santé – Motion en faveur des services publics de santé de proximité.

Monsieur le Maire expose qu'à l'invitation de l'ADEMAT, qui défend les services publics de santé de proximité sur notre territoire, il propose d'adopter une motion concordante entre communes, intercommunalités et Pôles d'équilibre territorial rural pour :

- affirmer notre identité et notre spécificité territoriale reconnue par « la loi montagne » du 9 janvier 1985, relative au développement et à la protection de la montagne complétée par la loi montagne 2 de décembre 2016
- confirmer les motions déjà prises antérieurement concernant la demande du maintien d'un service public hospitalier complet à Remiremont (avec services de médecine et d'urgences 24h/24, chirurgie et maternité), gravement mise en cause dans le projet médical
 - o pour une égalité d'accès à moins de trente minutes sur tout notre territoire,
 - o pour réduire les risques de pertes de chance liés au temps de transport
 - o pour limiter les émissions de CO₂ comme les dépenses engendrées, pour les usagers et le SDIS notamment, par des trajets plus longs vers d'autres hôpitaux,
- solliciter la réouverture du service des urgences à l'hôpital de Remiremont la nuit et les week-ends et mettre fin aux fermetures provisoires qui marquent le démantèlement du service public de santé,
- demander que l'Agence Régionale de Santé reconsidère le découpage territorial des établissements de santé et que Remiremont ne soit plus rattaché aux Vosges centrales mais bien considéré comme établissement hospitalier du Massif du Sud vosgien au même titre que Bussang et Le Thillot,
- obtenir qu'une direction déléguée, responsable et durable soit affectée à Remiremont
- adresser la dite délibération à madame la Directrice régionale de l'ARS, madame la déléguée territoriale de l'ARS dans les Vosges, madame la Préfète des Vosges.

Sur proposition de Monsieur le Maire de Vagney, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

ADOpte cette motion en faveur de nos services publics de santé de proximité,

AUTORISE Monsieur le Maire à la diffuser à l'association ADEMAT ainsi que toute autorité publique de santé qui sera jugé nécessaire.

8 – Mobilité – Avis sur le plan de mobilité simplifié soumis par la Communauté de Communes des Hautes Vosges

Monsieur le Maire expose que suite à l'envoi par la communauté de communes des Hautes Vosges du projet de plan de mobilité simplifié et de la réunion s'étant tenue à ce sujet en date du 1^{er} septembre 2025, il propose au conseil municipal de rendre un avis sur cet ensemble documentaire, joint à la présente note explicative et accompagnée d'un document de synthèse.

Il ajoute que le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois, soit jusqu'au 8 octobre 2025, pour rendre un avis sur ce document. En l'absence d'avis dans ce délai, celui-ci est réputé favorable.

Il expose les principaux éléments informatifs relatifs à ce plan de mobilité applicable à la communauté de communes des Hautes Vosges, mais aussi les autres communautés de communes du Pays de Remiremont.

Ce plan de mobilité simplifiée est un plan pluri-territorial réalisé par les 4 intercommunalités du pays de Remiremont, partageant des problématiques communes du fait d'une même zone de montagne.

Elle est constituée d'une phase de diagnostic avec la participation de la population (sondage) et des associations (ateliers).

Une phase stratégique a également permis de définir des objectifs.

Enfin une phase d'action a défini la mise en œuvre d'actions concrètes et priorisées à plus ou moins long terme.

Sur proposition de Monsieur le Maire de Vagney, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, ADOPTE un avis favorable au projet de plan de mobilité simplifié.

9 – Finances – Budget Forêt – Décision modificative budgétaire n°1

Madame l'adjointe aux finances propose au conseil municipal d'adopter une décision modificative budgétaire au budget forêt afin :

- de modifier les crédits d'investissement de l'opération 2501 vers l'opération 2502 pour permettre l'acquisition de matériel d'élague pour la forêt communale
- d'augmenter les crédits pour l'amortissement des subventions et des biens

Le projet de décision est donc le suivant :

Conseil municipal du 11 septembre 2025

Budget Forêt 2025 - Décision modificative n°1 - Virement de crédits				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
Ch. 023 Virement à la section d'investissement		4 000,00		
Ch. 023 Virement à la section d'investissement		4 000,00		
Ch. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections				4 000,00
Art. 777 Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.				4 000,00
Ch. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 000,00		
Art. 6811 Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles		2 000,00		
Ch. 011 Charges à caractère général	2 000,00			
Art. 61524 Bois et forêts	2 000,00			
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 000,00 €	6 000,00 €		4 000,00 €
INVESTISSEMENT				
Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 000,00		2 000,00
Art. 13911 Etat et établissements nationaux		4 000,00		
Art. 28121 Plantations d'arbres et arbustes				2 000,00
Ch. 021 Virement de la section de fonctionnement				4 000,00
Art. 021 Virement de la section de fonctionnement				4 000,00
Op. - 2501 TRAVAUX LUTTE INCENDIE 2025	10 000,00 €			
Chapitre 23 Immobilisations en cours	10 000,00 €			
Article 2312 Agencements et aménagements de terrains	10 000,00 €			
Op. - 2502 PROGRAMME FORESTIER 2025		12 000,00 €		
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		12 000,00 €		
Article 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques		12 000,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	10 000,00 €	16 000,00 €	- €	6 000,00 €
TOTAL GENERAL	12 000,00 €	22 000,00 €	- €	10 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition qui précède.

10 – Tarifs municipaux – Création d'un tarif complémentaire aux droits de place sur domaine public

Madame l'adjointe aux finances propose au conseil municipal de créer un tarif annuel relatif aux autorisations de droit de place sur le domaine public lorsque celui-ci est de type agricole ou forestier à hauteur de 0,15 €/m².

Willy LANGLOIS demande quel était le précédent tarif. Il est répondu que celui-ci n'existait pas auparavant, s'agissant d'un usage assez rare pour du domaine public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte cette proposition.

11 – Réglementation – Autorisation de renouvellement de la convention d'accompagnement avec le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel au RGPD

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025/2027 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles

avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet à compter de sa date de signature. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1^{ère} convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition.

Par la présente délibération, nous proposons de renouveler notre adhésion à la mission RGPD du centre de gestion.

En annexe de la présente délibération, est jointe la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide,

- d'autoriser le maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- d'autoriser le maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

12 – Questions et informations diverses

Travaux : Monsieur PIQUEE informe que deux feux tricolores ont été installés cet été et mis en service début septembre rue Michel Collinet et rue René Demangeon. Un accompagnement est encore en cours auprès des usagers pour une fluidité optimale. L'objectif est de renforcer la sécurité des passages à proximité des écoles à l'appel des piétons et sans fonctionnement de type « récompense » (vitesse). Monsieur GEORGES demande s'ils sont sonores pour les non-voyants, la réponse est négative.

Monsieur MARTIN estime que ces installations sont bénéfiques pour l'éducation des enfants à la sécurité routière.

Marie-Agnès GROSJEAN demande quelle est la durée du feu. Il est répondu environ 25 secondes, et qu'en cas de nécessité il est possible de régler, ainsi que le suggère Madame COLLIN qui connaît parfois des difficultés à la garderie en raison du grand nombre d'enfants. La continuité de l'appel au feu rouge n'est en revanche pas possible.

Monsieur le Maire pense qu'il y a un temps d'apprentissage pour les automobilistes et les piétons.

Monsieur PIQUEE ajoute qu'une commission travaux se tient le 12 septembre à 17h15 pour visiter les travaux réalisés cet été (menuiseries à l'école maternelle et préau/bureau de direction à l'école perce-neige) et poursuivre la réflexion sur la végétalisation des cours d'école.

Il ajoute que le pont chemin du Ridot se termine, la structure métallique est posée, reste des enrobés à poser, les travaux devraient se terminer fin septembre.

Le maître d'œuvre pour la maison de santé sera retenu d'ici début octobre.

6 candélabres LED seront installés à Mariabel pour remplacer ces équipements vieillissants avant l'hiver.

Agenda : Monsieur VINCENT expose l'agenda des prochains événements sur notre commune :

- Marche des grandes gueules le dimanche 14 septembre.

- Fête foraine d'automne à partir du samedi 20 septembre.

- Cérémonie de la libération de Vagney le dimanche 5 octobre.

- Rendez-vous en ciel étoilé organisé à la médiathèque par le parc naturel régional des Ballons des Vosges avec la participation de la mairie et de la cabane des sotrés le samedi 18 octobre.

Cession de droit à bail de l'antenne Free Mobile à la société On Tower France : Monsieur le Maire informe que la société Free mobile a récemment cédé son bail sur l'antenne 5G de Chèvre-roche à l'entreprise One Tower France.

Nouvelles arrivées au sein des services municipaux : Madame CLAUDE informe que deux agents ont quitté le service bâtiment cet été : une première remplacée le 1^{er} septembre, une autre fin septembre dont le recrutement est en cours.

Remerciements de l'établissement français du Sang : Monsieur le Maire fait part des remerciements de l'établissement français du sang suite à la collecte du 28 juillet dernier au cours de laquelle 111 dons ont été recensés dont 8 nouveaux.

Prochain Vagney Actus : Monsieur CUNY informe que le prochain Vagney actus est en cours de finalisation, sa distribution est prévue le week-end du 27/28 septembre.

Visites du conseil municipal jeunes : Madame GASSER-MANGEOT informe que concernant la visite du site d'Evodia le 17 septembre le rendez-vous est fixé à 13h15 devant les ateliers municipaux. Elle ajoute que pour la visite du cimetière du quéquement et le fleurissement de la tombe du soldat parrainé par la Commune le samedi 4 octobre le départ se fera à 08h50.

EHPAD Le Solem : Madame AUBERT informe que suite au départ de la directrice de l'EHPAD Emilie BONAFoux, sa remplaçante a été recrutée il s'agit d'Anne-Laure PONTA qui habite Vagney.

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20H45.

Madame Emmanuelle AUBERT
Secrétaire de séance



Didier HOUOT
Maire



